DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2026_229

Objet : Arrêté de circulation et de stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU l'arrêté 239 de la direction Générale Adjointe Infrastructures et supports techniques

VU le Code de la Route

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans l'agglomération durant le marché de Noël de SCIONZIER,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison des travaux de manutention du « pôle express » à l'occasion du marché de Noël de SCIONZIER, le stationnement sera interdit sur la Place des Anciens d'AFN (devant le Lexi's bar) le **Jeudi 3 Décembre 2026 de 6h00 à 13h00** (pour l'installation) et le **Lundi 7 Décembre 2026 de 6h00 à 13h00** (pour le démontage**).**

ARTICLE 2: La signalisation nécessaire sera mise en place par les Services Techniques Municipaux.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale, et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.
Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié au Recueil des Actes Administratifs de la Mairie.

A Scionzier, le 22/10/2026

Le Maire,
Sandro PÉPIN

MAIRIE DE SCIONZIER (Haute-Savoie)